

dégât des eaux majeurs : qui paie l'intervention d'urgence du plo

Par jbraha, le 05/08/2011 à 11:45

Bonjour, je vous contacte suite à un différend avec mon propriétaire. Un dégât des eaux majeur s'est produit à mon domicile, la fuite provenait de la chasse d'eau, plus précisement du tuyau de chute. Impossible de fermer le robinet d'arrivée (hors d'usage) donc obligé de couper l'arrivée générale de l'immeuble. Le plombier m'a facturé 1055 euros l'intervention de nuit. Mon propriétaire me soutient que je dois payer car il s'agit d'un défaut d'entretien des joints. Le plombier a indiqué sur le devis que toute l'installation était vétuste et que le probleme se situait au niveau du robinet d'arrivée. Mon chèque a été encaissé par le plombier et le propriétaire me dit qu'il faut attendre l'expertise d'un plombier qu'il va mandater pour voir quelle était l'origine de la fuite et ainsi déterminer à qui revient la faute. Que dois-je faire ? Vers qui me tourner ? J'ai posé la question à l'adil75, restée sans réponse pour le moment

cordialement